

# PAYS DU NEUBOURG

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### BUREAU COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025

#### Extrait des délibérations n° 2

Date de convocation : 25 mars 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 31 mars 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal de la mairie de la commune de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 17

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Hélène LEROY  
Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Messieurs Bertrand CARPENTIER - Jean-Charles PARIS.

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET.

#### COMPETENCE SOUTIEN VIE LOCALE

#### Objet : Stérilisation chats errants, sans maître – Signature de la convention avec la fondation 30 millions d'amis

Sensibilisée et aussi souvent confrontée à la problématique des chats errants, la communauté de communes du pays du Neubourg a décidé d'accompagner ses maires dans une démarche au long cours visant à réguler la population des chats errants au travers de campagnes de stérilisation avec la mise en œuvre d'un dispositif de capture/stérilisation/identification/remise en liberté des chats. Cette action vient en complément des actions déjà existantes portées par des refuges et/ou des communes du territoire.

La fondation 30 millions d'amis accepte de prendre en charge 50 % des frais d'identification et de stérilisation avec un maximum de :

- 100 € TTC pour une castration + puce électronique (PE) (avec marquage (PE) dans l'oreille)
- 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 140 € TTC pour une ovariectomie sur femelle gestante + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 140 € TTC pour une cryptorchidie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

Il est prévu la capture et la stérilisation d'environ 30 chats représentant une subvention de la communauté de communes de 1650 euros.

La convention prévue entre la communauté de communes et la fondation 30 millions d'amis est fixée pour une durée allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2025, avec une possibilité de prolongation l'année suivante jusqu'à ce que le nombre de chat stérilisés ait atteint le montant de la subvention.

Une demande de prise en charge exceptionnelle permettra d'ajuster le nombre de chats à la hausse si besoin.

Les animaux seront identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis.

La fondation 30 millions d'amis fournira des affiches qui viendront en complément des arrêtés qui devront être pris par les maires en amont des campagnes de trappage, afin d'avertir leurs habitants qui devront prendre leurs dispositions (mise en place d'un collier, conservation au domicile...) pour que des chats domestiques ne soient pas pris dans les cages.

Un calendrier de campagnes de trappage des chats sera mis en place suite à la signature de la convention selon les besoins des communes et les disponibilités des vétérinaires.

Il est proposé de signer avec la fondation 30 millions d'amis la convention (cf. annexe) portant sur la prise en charge de la stérilisation des chats errants, sans maîtres et de verser une subvention de 1650 euros.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 euros par demandeur et par an,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire en date du 10 juin 2024 portant sur la création d'un service commun pour la stérilisation des chats errants, sans maître,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide de signer la convention portant sur la stérilisation et l'identification des chats errants, sans maître ainsi capturés (cf. annexe)
- décide d'attribuer une subvention de 1650 euros à la fondation 30 millions d'amis au titre de la stérilisation des chats

errants, sans maître pour l'année 2025 dans les conditions fixées dans la convention,  
- autorise le président à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,  
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 611).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain DEBUS

Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

A handwritten signature in black ink is written over the official circular seal of the Communauté de Communes du Pays du Luxembourg. The seal is located in the lower right corner of the document. The signature is fluid and appears to be in cursive script, written from left to right across the top and bottom of the seal.